



Annualisation cc bad

Par Cecile69

Bonjour,

Je suis en annualisation avec la convention collective Bad.

Mon employeur a commis une erreur sur l'annualisation 2024. Il a oublié des heures.

Suite à cette erreur, il veut reporter les heures sur l'année 2025.

Vu que l'annualisation se termine à la date du 31 décembre.

A-t-il le droit de nous imposer cela?

De plus, ce sont des heures majorées à 10%, il refuse de les majorer.

Merci de vos réponses

Cordialement